

ALLEMAGNE

CORRESPONDANCE DE BERLIN

Aux félicitations qui leur ont été adressées par le Comité central à l'occasion du renouvellement de l'année, Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice ont daigné répondre par les lettres suivantes :

I

« Il m'a été agréable de recevoir, au commencement de la nouvelle année, les félicitations et les vœux qui sont exprimés dans la lettre du Comité central, en date de Berlin le 31 décembre dernier

« Puisse le Comité central être assuré que je continue de suivre avec intérêt et reconnaissance les efforts qu'il fait pour le développement des sociétés allemandes de la Croix rouge.

« *Berlin, 12 janvier 1881.*

« GUILLAUME. »

II

« En exprimant au Comité central des sociétés allemandes de la Croix rouge mes sincères remerciements pour ses vœux et ses félicitations, je suis heureuse de pouvoir rappeler que le désir exprimé par moi au commencement de l'année dernière s'est réalisé, et que cette année a marqué une date importante dans l'histoire de la Croix rouge par la Diète de Francfort.

« Puisse l'année qui commence préparer, grâce à votre infatigable dévouement, de nouveaux progrès, et puisse-t-elle être une année bénie pour chacun de vous.

« *Berlin, 4 janvier 1881.*

« AUGUSTA. »

Les délibérations de la seconde Diète allemande ayant été présentées par le Comité central au commissaire impérial, inspecteur

militaire pour les secours volontaires, M. le prince de Pless, elles ont fourni à ce haut fonctionnaire l'occasion d'adresser au Comité central la lettre suivante :

« Pless, 21 janvier 1881.

« Je m'empresse de témoigner au Comité central des sociétés allemandes de la Croix rouge mes sincères remerciements, pour l'envoi d'un exemplaire des délibérations de la grande Diète tenue à Francfort, accompagnant votre lettre du 30 novembre. Je l'ai examiné avec la plus grande attention et j'ai constaté avec plaisir que, malgré l'indifférence publique, malheureusement évidente, à l'égard de votre œuvre, le Comité central et les sociétés qu'il dirige continuent à faire preuve de dévouement et portent haut la bannière de la Croix rouge.

« Quant à l'espoir exprimé à la fin de votre lettre, que je fasse mon possible pour appuyer les démarches des sociétés en vue d'obtenir un champ plus vaste d'activité, dans le sens des résolutions de la Diète, je ferai tous mes efforts, lorsque l'occasion s'en présentera, pour le réaliser. »

« PRINCE DE PLESS. »

Dans sa dernière séance, le Comité central est entré en délibération sur les actes de la Diète qui concernent cette question : « Quelle tâche incombe aux sociétés de la Croix rouge pour leur activité en temps de guerre, d'après les stipulations de la nouvelle ordonnance sanitaire, et quelles mesures ont-elles à prendre pendant la paix pour l'accomplissement de cette tâche ? »

La Commission chargée par le Comité central, dans sa séance du 17 décembre dernier, de faire des propositions sur ce sujet, a rapporté, par l'organe de M. le conseiller Hass, et, à la suite d'une discussion fort animée, à laquelle ont pris part MM. de Simpson-Georgenburg, le conseiller D^r Brinkmann, le conseiller de Criegern, le ministre d'Etat D^r Friedenthal et le président, le rapport a été adopté à l'unanimité.

Conformément à l'avis de la Commission, il a été décidé qu'une circulaire serait adressée aux Comités pour les prier instamment (dans une étroite union avec les sociétés de dames) de conformer leur activité et celle des sociétés filiales aux résolutions III et IV de la Diète.

Pour ce qui concerne l'activité des sociétés en temps de guerre,

celles-ci seront d'abord invitées à faire connaître au Comité central si et dans quelle mesure elles seront prêtes, le cas échéant :

A fournir 1° un personnel d'infirmiers et de porteurs bien dressés, et 2° des délégués pour la direction des divers services ;

A concourir à l'établissement de stations de rafraîchissement et de pansement, de trains de transport, de lazarets de société ;

A se charger de certaines parties de l'administration économique dans les lazarets de la réserve et des forteresses ;

A rassembler et à utiliser les dons faits par la nation ;

A créer des bureaux de renseignements.

Une fois en possession des réponses des sociétés, le Comité central prendra des décisions, tant pour l'emploi des ressources accumulées que pour obtenir les compléments nécessaires.

M. le conseiller D^r de Müller, membre du bureau du Comité central bavarois, fera partie du jury pour le dernier Concours institué par S. M. l'impératrice, en remplacement de M. le conseiller Weber, président de la Société hessoise, qui n'a pas accepté sa nomination.

M. le D^r Neidhardt est appelé à représenter la Société de la Croix rouge dans la direction de la « Fondation pour la marine allemande » de 1878, en remplacement du baron de Spitzemberger, décédé.

Le Comité central a alloué un subside de 500 francs, pour l'entretien d'un monument funéraire de vingt soldats allemands inhumés près de Bouillon, en Belgique.

La quarante-sixième circulaire du Comité international, réclamant, en date du 27 février dernier, des secours en faveur des victimes de la guerre entre le Pérou et le Chili, a fait l'objet d'une discussion détaillée au sein du Comité central. L'idée d'un subside n'a pas été adoptée, la guerre étant déjà finie.

En revanche, une allocation de 5,000 francs a été accordée en faveur des blessés de la guerre du Transvaal.

Une moitié de cette somme sera fournie par le Comité central allemand et l'autre moitié par le Comité central prussien, et le tout sera mis à la disposition du Comité central néerlandais.